
Études de la parenté

Emmanuel Désveaux, Marc Augé, Emmanuel Terray et Jean Jamin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/15274>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2002

Pagination : 429-432

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Emmanuel Désveaux, Marc Augé, Emmanuel Terray et Jean Jamin, « Études de la parenté », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2002, mis en ligne le 01 février 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/15274>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Études de la parenté

Emmanuel Désveaux, Marc Augé, Emmanuel Terray et Jean Jamin

Emmanuel Désveaux, *maître de conférences*

Critique de la raison parentaire

- 1 NOUS avons poursuivi le travail entamé les années précédentes d'une critique radicale de la raison parentaire, entendue comme l'ensemble du dispositif intellectuel qui s'est construit progressivement au cœur du discours anthropologique autour du thème de l'organisation de la famille et de l'appellation des parents entre eux. L'un des objectifs du séminaire était de repérer, afin de bien souligner combien elles s'opposent, deux traditions distinctes. La première se ramène à une mécanique sociale où l'obsession de la consanguinité joue en définitive un rôle primordial, même si elle parle en termes d'échange matrimonial, tandis que la seconde, initiée par Kroeber et cantonnée pour l'essentiel aux États-Unis, s'intéresse à la nomenclature comme dispositif classificatoire, autrement dit comme fait de langage. Elle ouvre ainsi la porte à l'idée d'un fondement sémantique aux différents termes de parenté. Ce faisant, il est clair que la problématique de ce séminaire recoupait partiellement celles que nous abordions dans le séminaire parallèle en collaboration avec Michel de Fornel et Gilles Havard.
- 2 L'ambition du séminaire était de dépasser la critique épistémologique. Après avoir rappelé comment les faits ethnographiques américains opposent une résistance féroce à la théorie de l'échange des femmes (C. Lévi-Strauss, pourtant déjà américaniste, a singulièrement éludé le Nouveau Monde lors de la rédaction de ses *Structures élémentaires de la parenté*), nous nous sommes interrogé sur le bien-fondé d'une réorientation radicale de la réflexion sur la parenté destinée à mieux appréhender ces ensembles de faits jusqu'à présent singulièrement rebelles. D'emblée, il nous a semblé que cet effort de réorientation impliquait de se déprendre de la conception habituelle d'une universalité immédiate des faits de parenté. Expliquons-nous : pour l'immense majorité des parentalistes, la catégorie de cousins croisés, que l'on rencontre dans de très nombreuses sociétés éparpillées à travers le globe, relève nécessairement d'une

même analyse (en l'occurrence la prescription d'un type de mariage particulier, celui, précisément, entre cousins croisés). Or il nous est apparu que tel n'était pas le cas en Amérique, alors que la validité de l'analyse demeure incontestable ailleurs, par exemple chez les Dravidiens de l'Inde du Sud. D'où la nécessité de dissocier les expressions américaines et dravidiennes du « cousinat croisé » et de considérer avec sérénité qu'il ne correspond pas à la même chose en Amérique et en Inde du Sud. Symétriquement, les nomenclatures américaines contiennent de façon récurrente des indicateurs concernant la vie ou la mort ou encore l'aïnesse. Sous prétexte que ces indicateurs ne se rencontrent que peu (ou pas) ailleurs, la raison parentaire classique, dans son approche universalisante, a eu tendance à les reléguer à un niveau inférieur de pertinence, lorsqu'elle n'a pas purement et simplement tiré un trait dessus. Or, dans le contexte américain, ces indicateurs ne cèdent en rien à ces autres indicateurs d'appartenance générationnelle, de définition de l'affinité ou encore de la germanité. Du coup, si un souci de méthode nous a conduit à considérer tous ces indicateurs à égalité, cela ne pouvait se passer qu'à l'intérieur d'une sorte d'immense aire culturelle dont les limites seraient celles du continent américain.

- 3 C'est donc dans ce cadre que nous avons renoué avec la tradition kroeberienne, ou plus exactement avec Kroeber lui-même et son fameux article de 1911. On se souvient qu'il tentait d'y consigner huit « opérateurs logiques » qui seraient à l'œuvre dans n'importe quelle nomenclature de parenté, que ce soit de façon explicite ou, pour reprendre une expression à la mode, seulement dormante. Il faut ici ouvrir une brève parenthèse pour rendre une fois encore hommage à Kroeber. Nul doute que renonciation d'un tel nombre d'opérateurs primaires renvoyait à une échéance aussi lointaine qu'incertaine l'élucidation de la relation entre nomenclature de parenté et organisation de la famille, dans la mesure où il fallait à la fois rendre compte à égalité de ces huit critères et donner une explication à leur totalité. L'échéance a dû d'ailleurs paraître tellement lointaine à Kroeber qu'il se réfugia dans un psychologisme un peu abscons, avant même, à la suite d'ailleurs d'un échange assez vif avec Rivers, d'abandonner totalement le terrain de la raison parentaire. D'un côté, l'Anglais triomphait en effet avec sa théorie du mariage entre cousins croisés. De l'autre, bien qu'intimement persuadé du caractère extrêmement réducteur, donc faux, de celle-ci, l'Américain se voyait dépourvu de moyens afin de le contrer. Fin de la parenthèse et retour à cette idée d'un traitement à égalité d'un certain nombre de traits ou d'opérateurs logiques inhérents à chaque nomenclature.
- 4 Observant une nomenclature en apparence purement dravidienne, en l'occurrence celle des Indiens parmi lesquels nous avons naguère enquêté, nous avons été frappé à notre tour d'observer qu'elle contient, serait-ce à l'état résiduel, des indicateurs qui n'ont rien à voir avec la supposée raison d'être des nomenclatures de ce type, à savoir le mariage entre cousins croisés. Il s'agissait en effet de l'aïnesse. Mais il nous est apparu également que des traits de l'architecture de l'ensemble nomenclatural tenus pour évidents, telles les marques de l'appartenance généalogique, sexuelle, ne l'étaient en rien, se complexifiant ou se simplifiant sans que, là encore, un quelconque rapport de nécessité ne puisse être établi avec cet hypothétique mariage entre cousins croisés (qui, de toute façon, n'existait pas et n'avait probablement jamais existé dans la société considérée). Du coup, élargissant la vue et introduisant une dimension comparatiste à notre analyse, nous avons tenté de saisir ces différents traits ou opérateurs dans leur ensemble, revendiquant un partage équitable de leur prévalence afin de les intégrer (ce à quoi Kroeber n'était pas parvenu) en un seul et même quadrant de type groupe de

Klein au sein duquel chacun de ces opérateurs se positionne en fonction des autres, et ce dans un rapport purement sémantique. Dans la foulée, nous avons montré comment ce « quadrant nomenclatural » correspond à un niveau quasi linguistique (car, comme l'avait bien vu Kroeber et l'ont oublié les successeurs de Rivers, le phénomène nomenclatural est d'abord un fait de langue) au quadrant des socièmes élémentaires que nous avons par ailleurs cherché à dresser.

- 5 Nous avons été nommé directeur de la recherche et de l'enseignement au musée du quai Branly au mois de janvier 2001.

Publication

- « Des Iroquois aux Tupinamba et retour, ou Réflexion sur la guerre amérindienne », *Recherches amérindiennes au Québec*, 31,2, 2001, p. 79-86.

Marc Augé et Emmanuel Terray, *directeurs d'études*
et Jean Jamin, *maître de conférences*

- 6 Enseignement suspendu durant l'année universitaire 2000-2001.

INDEX

Thèmes : Anthropologie sociale, ethnographie et ethnologie